

Cabinet de la Préfète

Dijon, le 20 janvier 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Incendie de l'entreprise BRUGERE à Châtillon-sur-Seine Joël BOURGEOT, Sous-Préfet de Montbard, s'est rendu sur place le 18 janvier pour souligner la mobilisation des services de l'État

Dans la soirée du 14 janvier, la société BRUGERE de Châtillon-sur-Seine, a été victime d'un important incendie qui a ravagé 5000 m² de bâtiments.

Joël BOURGEOT, Sous-Préfet de Montbard, s'est rendu sur place mercredi 18 janvier, accompagné des services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Il a, à cette occasion, pu s'entretenir avec A. VACHEYROUT, directeur de l'entreprise, et F. HESS, PDG du groupe. Ceux-ci ont pu lui faire part de leur satisfaction au regard de l'intervention efficace des pompiers sous l'autorité du commandant DELPAS qui a permis de contenir l'incendie et d'éviter la transmission à d'autres bâtiments et équipements du site. Le bon déroulement de l'opération a été favorisé par le dimensionnement adapté des moyens de lutte contre l'incendie.

Selon les premières informations fournies par l'exploitant, le site ne contenait pas de produits dangereux pour l'environnement. Les inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement de la DREAL n'ont pas constaté de pollution environnementale extérieure au site, lors de leur inspection du 18 janvier. Dans les prochains jours, d'important travaux de dégagement des débris du bâtiment seront lancés par des équipes spécialisées. Tout est mis en œuvre par les services de l'inspection pour assurer un suivi particulier des opérations, et pour accompagner, dans le cadre de la réglementation, la phase de balisage, de nettoyage et de mise en œuvre d'un périmètre de sécurité.

En ce qui concerne le dispositif de chômage partiel sollicité par l'entreprise, les services de la DIRECCTE du département ont, dès le 3 janvier, travaillé aux côtés du chef d'entreprise à sa mise en place en faveur des personnels. Tout est mis en œuvre pour que ce protocole d'accompagnement soit opérationnel au plus vite, en intégrant un dispositif de formation, d'orientation et de qualification pendant la période d'activité partielle.

Le Sous-Préfet de Montbard a réaffirmé à cette occasion la pleine mobilisation des services de l'État pour faciliter avec réactivité la reprise économique de l'entreprise.

Contact:

Préfecture de Côte-d'Or

Service régional et départemental de la communication interministérielle Cécile HERMIER – tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 Mél : cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr

DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Mission Communication

Patricia DROZ – tél : 03 81 21 67 18 – 07 61 20 94 79 ; mél : $\frac{patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr}$

DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté

Mission Communication

Sophie PUJOLE – tél: 03 80 76 29 46; Mél: sophie.pujole@directe.gouv.fr